

Assour Chape 19

Assour Chape+

Insonorisation des planchers
aux bruits d'impact pour chape
ou dalle flottante



Édition mars 2009

Sommaire

1. Support des sols flottants	3
1.1 Planéité	3
1.2 Propreté	3
1.3 Fourreaux, canalisations en surface de plancher support	3
2. Réserve de sol	3
3. Pose de l'Assour Chape en partie courante	4
3.1 En une seule couche (figures 2 et 3)	4
3.2 En deux couches (figure 5)	4
3.3 Les abouts de lés (figure 3)	4
4. Points particuliers	5
4.1 Relevé périphérique en mur ou cloison (figures 4 et 5)	5
4.2 Mise en place des plinthes	5
4.3 Désolidarisation des canalisations (figure 11)	5
4.4 Désolidarisation des huisseries	6
4.5 Seuil de portes	6
5. Superposition de sous-couches acoustique et thermique	7
6. Portée de la notice de pose	7

1. Support des sols flottants

1.1 Planéité

La surface recevant la sous-couche doit avoir un aspect fin et régulier (état de surface d'un « béton surfacé à parement soigné »).

Planéité:

- ▶ de 7 mm sous la règle de 2 m ;
- ▶ de 2 mm sous la règle de 20 cm.

Si le support n'a pas ces caractéristiques, il devra être poncé ou recevoir un ragréage.

1.2 Propreté

POINT IMPORTANT

Support sale = ponts phoniques
▶ Détérioré l'isolation

Balayer le support et racler si nécessaire pour enlever les déchets, telles que les pellicules de plâtre.

1.3 Fourreaux, canalisations en surface de plancher support

Afin de ne pas créer d'affaiblissement mécanique de la chape flottante, un ravoilage recouvrant ces fourreaux et canalisations, sera exécuté afin d'obtenir un niveau plan.

2. Réserve de sol

C'est la hauteur disponible pour faire de l'insonorisation de sol.

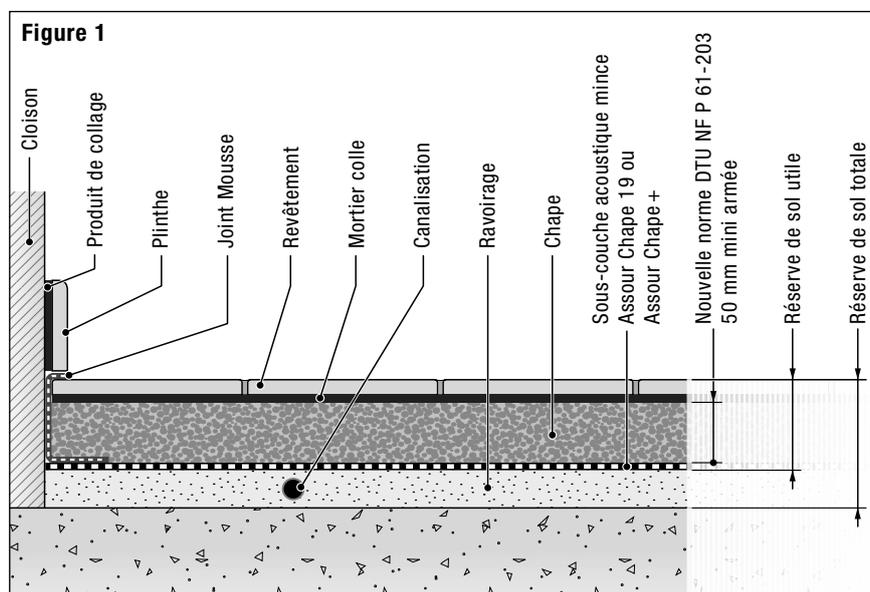
Réserve de sol totale: du niveau supérieur du plancher porteur au niveau supérieur du revêtement de sol.

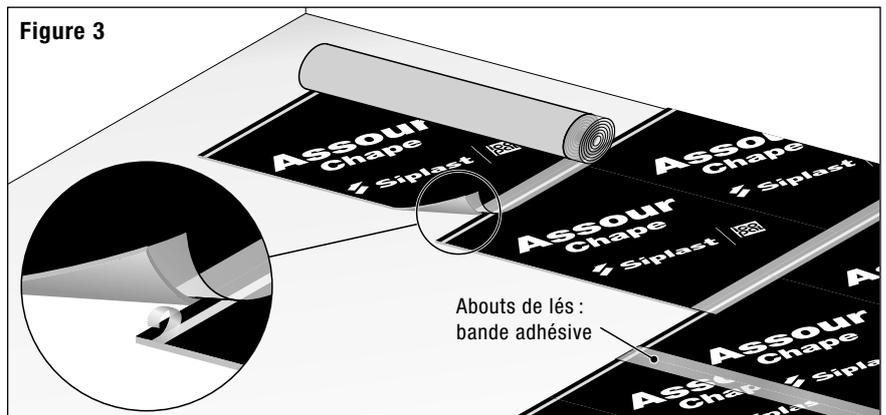
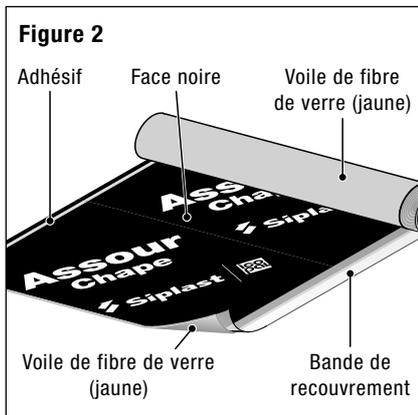
Réserve de sol utile: du niveau de la sous-face de la sous-couche résiliente au niveau supérieur du revêtement d'usure.

S'il n'y a pas de canalisation à la surface de la dalle porteuse, la réserve totale et la réserve utile sont confondues.

La plus faible réserve de sol utile: sous-couche acoustique mince Assour Chape 19 ou Assour Chape + plus carrelage grès cérame collé à bain de mortier, soit 65 mm (nouvelle norme DTU NF P 61-203 ; matériau de classe SC 1 selon NF P 61-203).

Dans le cas où la réserve de sol n'est pas suffisante, on préférera un procédé d'insonorisation mince comme le Soukaro 3 R qui ne demande qu'une réserve de 2 cm environ, carrelage compris ; ou encore, si l'on souhaite poser un parquet, la solution parquet flottant sur Assour Parquet qui ne rajoute que 3,5 mm à l'épaisseur du parquet.





3. Pose de l'Assour Chape en partie courante

3.1 En une seule couche (figures 2 et 3)

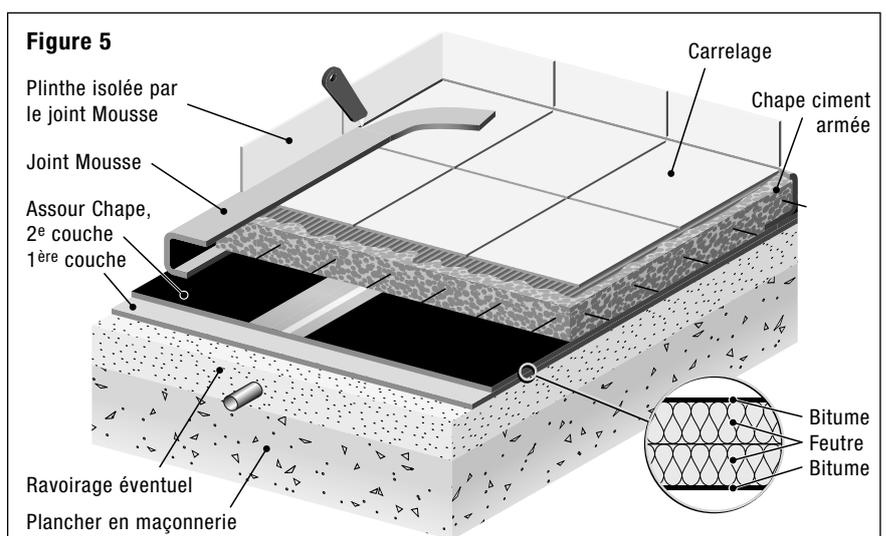
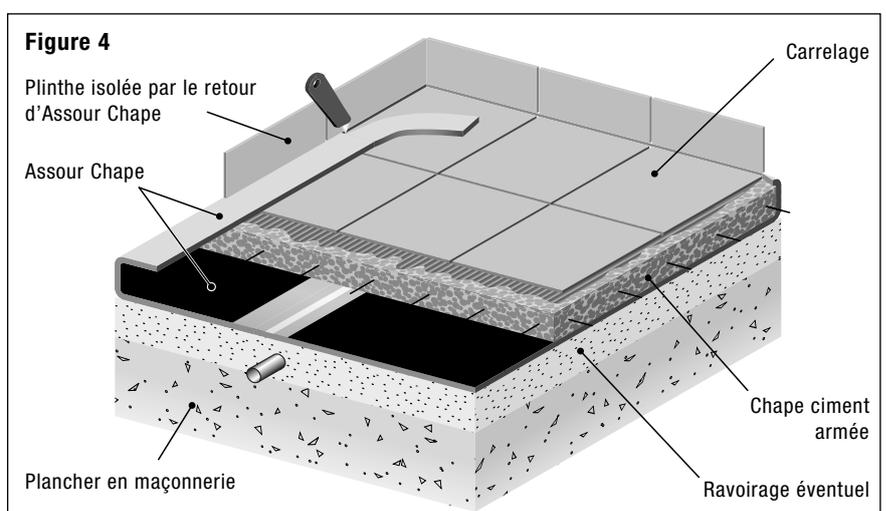
- Isolant classe SC1 selon Norme NF P 61.203
- Epaisseur : environ 3 mm.
- Les lés d'Assour Chape sont déroulés à sec, fibre de verre (couleur jaune) vers le bas, face filmée noire au-dessus.
- Les lés d'Assour Chape sont posés bord à bord.
- Le pelable de l'adhésif intégré au lé est retiré.
- La bande de recouvrement translucide est collée grâce à la bande adhésive intégrée. Cette bande de recouvrement adhésivée permet une protection efficace contre la laitance.

3.2 En deux couches (figure 5)

- Isolant assimilé classe SC2 selon NF P 61-203
- La première couche est déroulée côté bitumineux (film noir) au contact du support.
- La deuxième couche est posée sur la première, côté noir visible, à joints décalés.

3.3 Les abouts de lés (figure 3)

Afin de respecter et de faciliter la pose en bord à bord des abouts de lés, une bande adhésive de 5 cm de largeur minimum sera utilisée pour le pontage.



4. Points particuliers

Un soin important doit être pris dans le traitement de ces points particuliers: il y a des performances acoustiques et mécaniques finales de l'ouvrage.

Par exemple, une plinthe en contact direct avec le revêtement de sol constitue un **pont phonique**: celui-ci détruit à **80 % l'efficacité acoustique** du sol flottant (figures 6 et 7).

4.1 Relevé périphérique en mur ou cloison (figures 4 et 5)

Il est obligatoire et permet une désolidarisation des parois verticales vis-à-vis de la chape, dalle ou le mortier de scellement.

Il est effectué soit:

- ▶ avec le Joint Mousse de 100 mm proposé par Siplast qui est adhésif pour faciliter sa mise en œuvre ;
- ▶ directement avec l'Assour Chape, en prenant soin de marquer l'angle lors de la pose.

4.2 Mise en place des plinthes

A. Les plinthes ne doivent pas transmettre les chocs à l'ossature de l'immeuble

Pour ce faire, elles sont désolidarisées du sol flottant par l'intermédiaire:

- ▶ du Joint Mousse ;
- ▶ ou du relevé en Assour Chape.

Nota: laisser un intervalle libre entre plinthe et revêtement de sol est dangereux: les gravats de chantier ou même n'importe quel corps dur qui s'y bloque par la suite constituent un pont phonique.

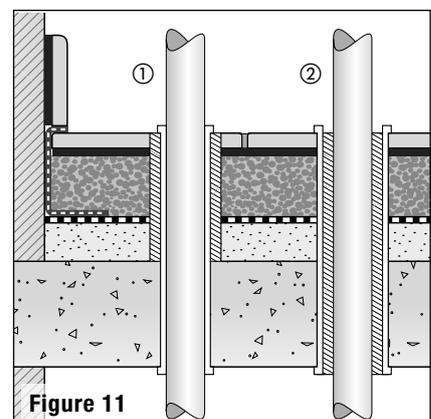
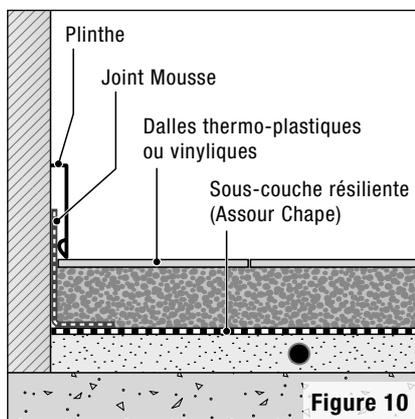
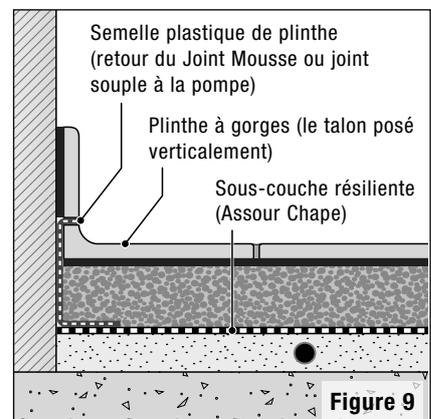
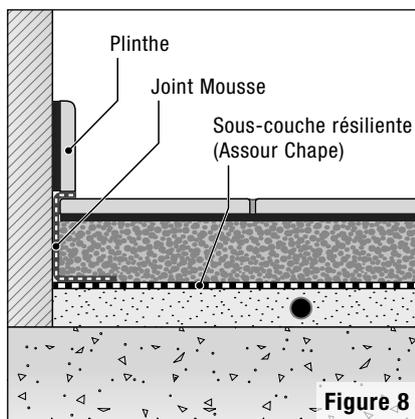
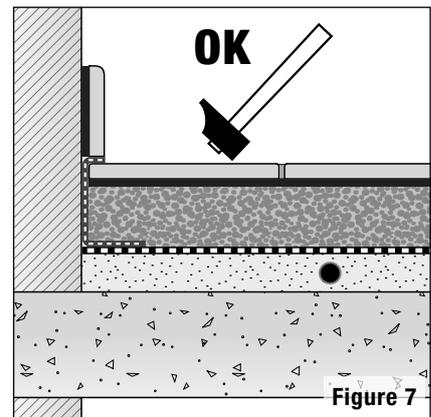
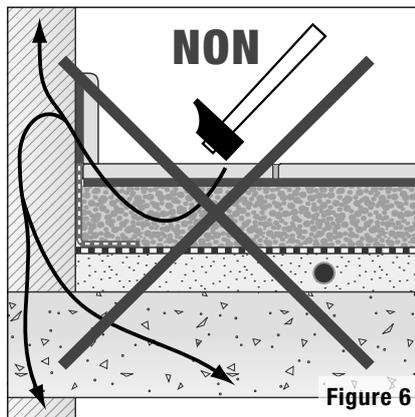
B. Les joints sont fonction des plinthes

- Plinthes en carreaux de grès «droites», cf. figure 8 ;
- Plinthes «à gorges», cf. figure 9 ;
- Plinthes en plastique, cf. figure 10.

Avec la plinthe en plastique, la semelle de plinthe peut être supprimée et le Joint Mousse n'est pas rabattu.

4.3 Désolidarisation des canalisations (figure 11)

Une canalisation qui traverse le plancher-support et le sol flottant crée un pont phonique qui annule pratiquement l'effet de ce dernier.



Le fourreau réglementaire qui permet à la canalisation de se dilater est rigide.

Flottant presque toujours, il est coincé entre la canalisation, le sol et le plancher porteur, d'où un pont phonique qui détermine l'efficacité du sol flottant.

Solution 1 : le fourreau est habillé, uniquement sur la hauteur du sol flottant, d'une bande de joint autocollant ou d'un manchon résilient mou.

Solution 2 : la canalisation, à l'intérieur du fourreau et sur toute l'épaisseur du sol est habillée d'un manchon résilient compact.

Après la pose du revêtement d'usure, araser l'habillage du fourreau ou de la canalisation.

4.4 Désolidarisation des huisseries

Cf. figure 12. Les huisseries ne doivent pas non plus constituer un pont phonique entre le sol, le plancher-support et les murs.

Le Joint Mousse utilisé pour désolidariser le sol flottant des murs et cloisons, sera utilisé ici pour habiller soigneusement l' huisserie sur la hauteur allant du plancher-support au niveau supérieur du revêtement de sol.

Passage d'une porte - Raccord

Raccord entre partie isolée et partie non isolée (cf. figure 13). Toute liaison rigide doit donc être évitée entre partie isolée et partie non isolée.

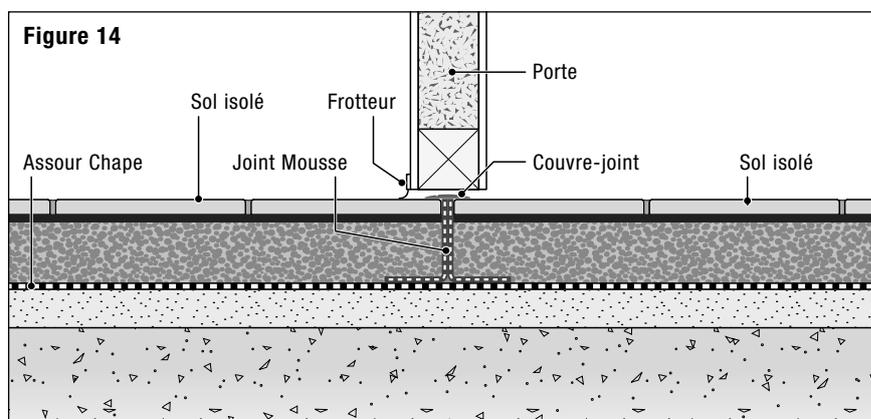
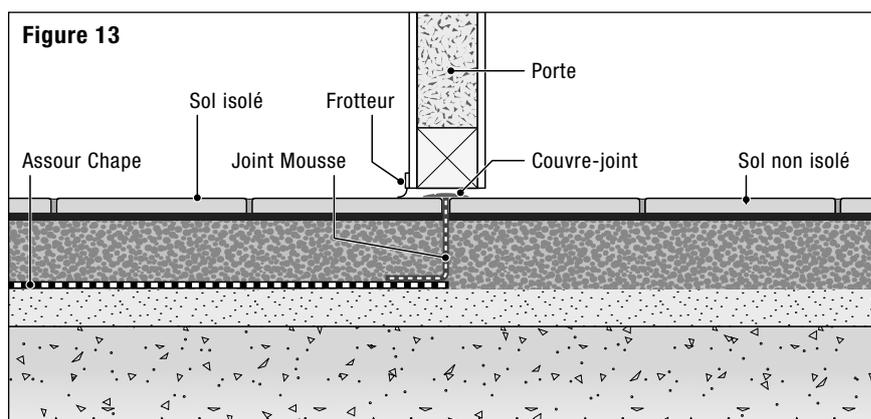
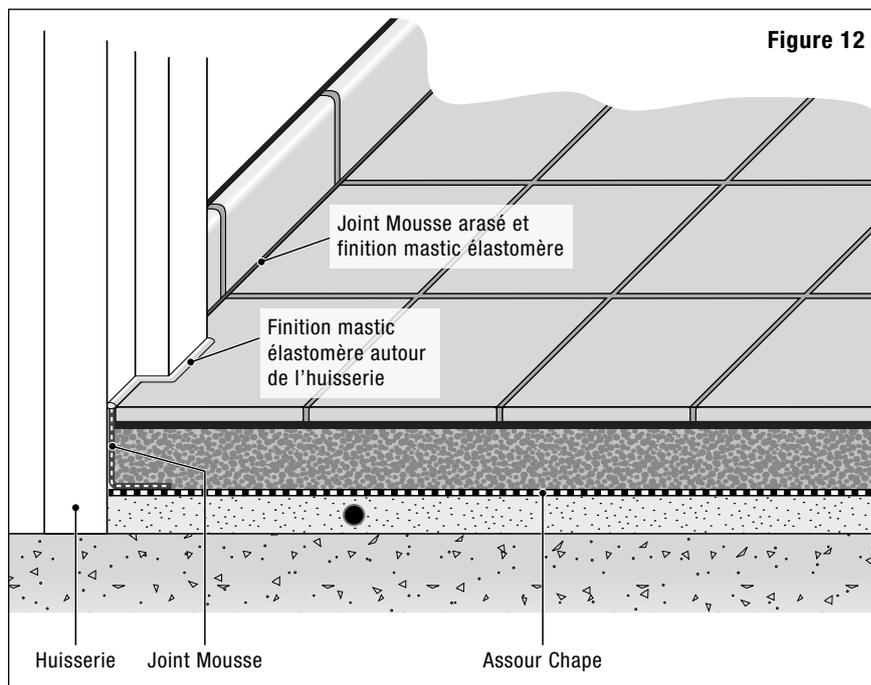
Raccord entre deux parties isolées (cf. figure 14).

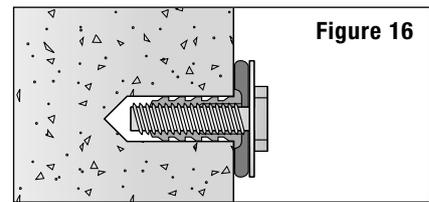
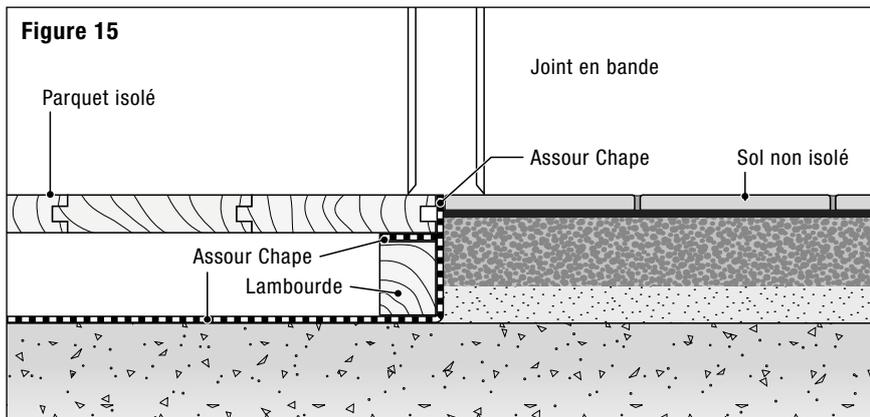
Raccord entre parquet isolé et sol non isolé (cf. figure 15). La lambourde repose sur la couche Assour Chape pour le joint vertical. Même chose pour le plancher sur la lambourde : se servir de la bande d'Assour Chape pour le joint vertical.

4.5 Seuil de portes

La RA demande une coupure ou désolidarisation entre les appartements d'un collectif et les communs tels que couloirs, hall d'entrée etc. Cela suppose une désolidarisation à l'aide de joint Mousse au niveau des seuils de porte.

Exemple de raccords : reprendre ce qu'il y a dans le paragraphe Passage d'une porte-Raccord.





5. Superposition de sous-couches acoustique et thermique

L'isolant acoustique est posé sous l'isolant thermique.

Cette superposition n'est possible que si la somme des deux indices accolés aux «a» ou «b» de la classe des isolants est inférieure ou égale à 4.

L'ouvrage au-dessus répondra aux spécifications de la classe SC 2.

6. Portée de la notice de pose

Cette notice de pose décrit les opérations à mener sur le chantier pour réaliser, par le procédé des sols flottants, des revêtements de circulation en dur sur les planchers des locaux à usage collectif, selon les prescriptions des normes DTU NF P 61-202 (DTU 52.1), NF P 61-203 (DTU 26.2/52.1) et NF P 14-201/A3 (DTU 26.2), et conformément à la Réglementation Acoustique (RA), concernant les locaux à usage d'habitation dont le permis de construire a été déposé après le 01/01/2000.

L'Assour Chape 19 et l'Assour Chape + en 1 ou 2 couches permettent d'atteindre les différents niveaux de performances exigés par :

- ▶ Réglementation acoustique 2000 ;
- ▶ Label Qualitel* ;
- ▶ Label Qualitel Confort Acoustique*.

Suivant l'épaisseur de la dalle béton support et sous réserve que les épaisseurs de plancher correspondent aux normes d'isolement acoustique au bruit aérien.

*Nota: pour ces deux labels, des vérifications seront faites au cas par cas par Qualitel ou si un rapport d'essai de fluage du système acoustique et thermique atteste de sa validité.

4.6 Appareils sanitaires

D'une façon générale, les appareils sanitaires ne doivent pas créer un pont phonique entre le revêtement du sol flottant et l'ossature de l'immeuble.

Fixations : on utilise des chevilles et des semelles souples (cf. figure 16).

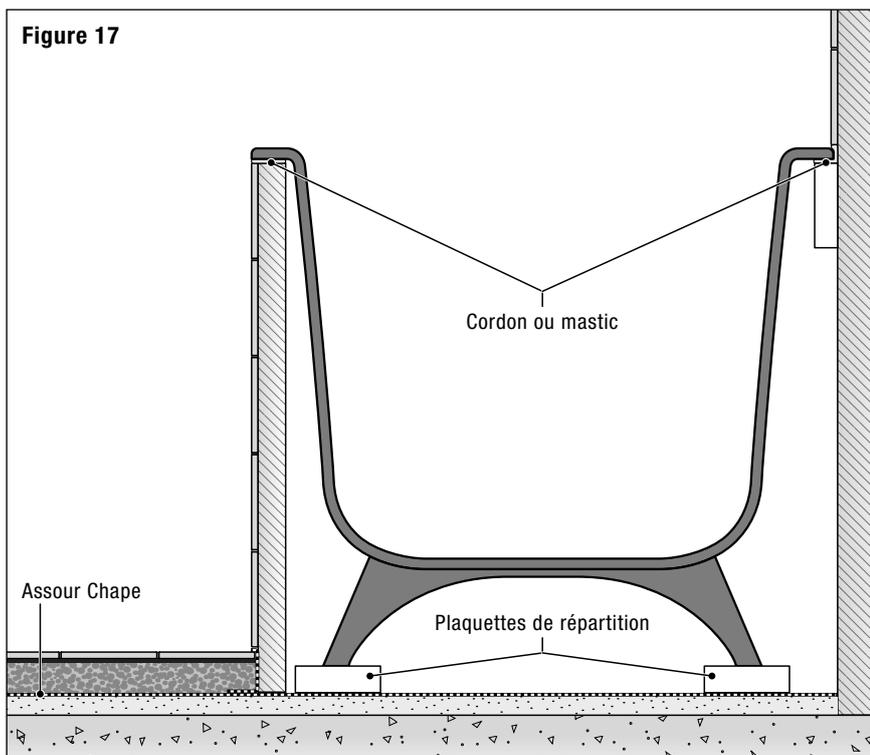
Joints : les appareils sont désolidarisés des murs et des cloisons par des mastics à élasticité permanente ou des cordons résilients.

La baignoire

■ On dresse l'ébauche du muret sur lequel viendra finir le sol-flottant ; en effet, il serait trop difficile de réaliser un bon sol flottant sous la baignoire.

■ On dispose la sous-couche résiliente à l'emplacement réservé pour la baignoire. Des plaquettes de répartition (fonte, brique pleine, etc.) empêchent le poinçonnement par les pieds de la baignoire.

■ On désolidarise les joints baignoire-muret et baignoire-murs par mastic ou cordon résilient.





Assour Chape 19, Assour Chape +
Notice de pose | 03-09



12, rue de la Renaissance
92184 Antony Cedex
Tél. 01 40 96 35 00
Fax. 01 46 66 24 85
www.siplast.fr